



RESPONSIBLE GAMBLING COUNCIL

Conseil du jeu responsable

150 Research Lane, pièce 104, Guelph (Ontario) N1G 4T2
N° de tél. : 519-763-8049 N° sans frais : 877-882-2204
N° de téléc. : 519-763-8521
info@opgrc.org www.gamblingresearch.org

411, rue Richmond Est, pièce 205, Toronto (Ontario) M5A 3S5
N° de tél. : 416-499-9800
N° de téléc. : 416-499-8260
www.responsiblegambling.org

**Recommandations de suivi au
Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles
Le 23 octobre 2012**

Produit par :

L'Ontario Problem Gambling Research Centre et
le Conseil du jeu responsable

Objet :

Le projet de loi C-290, *Loi modifiant le Code criminel (paris sportifs)*

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a tenu une rencontre le mercredi 17 octobre 2012 pour se pencher sur le projet de loi C-290. Ce dernier vise à abroger l'alinéa 207(4)b) du *Code criminel* afin de légaliser la mise sur pied et l'exploitation dans une province, par le gouvernement de cette province ou par une personne ou une entité titulaire d'une licence délivrée par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province, d'une loterie prévoyant des paris sur une course ou un combat ou sur une épreuve ou une manifestation sportive.

Les témoins suivants ont présenté au Comité sénatorial leurs préoccupations et recommandations au sujet du projet de loi C-290 : M. Jon Kelly, directeur général du Conseil du jeu responsable, M^{me} Lynda Hessey, présidente du conseil d'administration de l'Ontario Problem Gambling Research Centre ainsi que M. Gary O'Connor, directeur général de l'Ontario Problem Gambling Research Centre. Nous – les témoins – avons encouragé le Sénat, dans le cadre de l'examen du projet de loi et de la formulation de recommandations sur la réglementation s'y rattachant, à recommander au gouvernement de considérer l'augmentation des ressources consacrées à la recherche sur les problèmes de jeu, ainsi qu'à la prévention, à la sensibilisation et au traitement.

Le sénateur McIntyre a confirmé que les témoins invitaient le Sénat à jouer un rôle dans la gestion

des paris sur une épreuve et de tout produit lié au jeu, y compris les outils de protection des joueurs. Le sénateur McIntyre et la vice-présidente ont demandé aux témoins de formuler des recommandations sur les outils de protection qu'il serait possible d'intégrer aux paris sportifs en ligne.

Les commentaires qui suivent présentent les outils que, à notre avis, il importe de mettre en œuvre dans le secteur des paris sportifs.

1. Un processus d'auto-exclusion bien expliqué, simple et facilement accessible.
2. Une fonction d'autolimitation grâce à laquelle les joueurs peuvent s'exclure pour des périodes de temps définies.
3. Des employés de services à la clientèle bien formés qui savent comment répondre de façon appropriée aux clients qui ont un problème de jeu et qui savent leur informer convenablement sur les idées fausses relatives au jeu (p. ex., les chances de gagner, les tentatives du joueur pour « se refaire », les superstitions, etc.).
4. Un programme d'analyse des joueurs qui permette de cerner le comportement de jeu (p. ex., le temps passé à jouer et l'argent dépensé) et de signaler les joueurs qui pourraient avoir un problème.
5. Un processus clair en différentes étapes fournissant un suivi aux joueurs qui pourraient présenter un problème de jeu et offrant de l'information, du soutien et des coordonnées de personnes ou d'organismes ressources.
6. Une stratégie de sensibilisation à étapes graduelles, formulée simplement, pour veiller à ce que les clients comprennent :
 - comment le jeu fonctionne ;
 - quelles sont, de façon réaliste, les chances de gagner ou de perdre;
 - comment éviter un problème de jeu (p. ex., des stratégies de jeu responsable);
 - les signes montrant l'existence d'un problème de jeu;
 - les endroits où trouver de l'aide en présence d'un problème de jeu (documentation pour s'aider soi-même, coordonnées des centres d'aide de l'Ontario pour les personnes aux prises avec un problème de jeu).
7. Des outils conviviaux gérés par le joueur qui permettent notamment l'établissement de limites et le suivi du compte.
8. Des messages de mise en garde visibles, affichés de façon intermittente.
9. L'interdiction du crédit et du transfert de fonds entre joueurs (p. ex., des prêts).

Le Conseil du jeu responsable et l'Ontario Problem Gambling Research Centre reconnaissent que si les paris en ligne pendant le jeu sont permis, il faudra prévoir d'autres outils de protection ; aucun des deux organismes n'a eu l'occasion jusqu'ici d'évaluer l'utilité de tels outils, mais l'un et l'autre souhaiteraient pouvoir le faire avant de formuler des recommandations

Le sénateur Baker a de plus demandé à ce que l'Ontario Problem Gambling Research Centre et le Conseil du jeu responsable transmettent au Comité sénatorial leur proposition d'amendement au projet de loi. Nous ne demandons pas d'amendement, mais l'ajout de ce qui suit pourrait favoriser de meilleures pratiques pour un jeu responsable.

« Chaque opérateur de paris sur une épreuve sportive doit adhérer aux pratiques exemplaires applicables au jeu responsable. »

Pour obtenir plus de renseignements :

Gary O'Connor

Directeur général

Ontario Problem Gambling Research Centre

Jon Kelly

Directeur général

Conseil du jeu responsable